

Le deuxième principe est qu'il nous faut diversifier l'appui financier apporté aux partis politiques ou réduire leur dépendance envers les cotisations privées en les remplaçant par des contributions du Trésor. Nous avons admis ce principe et l'idée qu'il s'applique aux candidats sérieux, c'est-à-dire ceux obtenant 20 p. 100 des voix, et nous avons établi un rapport entre les contributions du Trésor et les dépenses totales des candidats. En d'autres termes, nous avons considéré que, pour obtenir l'appui du Trésor, le candidat doit être en mesure de recevoir une aide d'autres sources. Nous ne pensons pas que la fonction du Trésor soit de financer totalement un candidat.

Nous pensons que nos concitoyens ne seraient pas particulièrement ravis si nous aboutissions à un bill permettant à des candidats de se présenter sans avoir besoin d'un sou de quiconque, de ne rien dépenser de leur poche et de dépendre totalement du Trésor. Il y a divergence d'opinions sur ce point. Le chef de l'opposition est d'accord avec la position exposée dans le bill mais des députés du NPD et, je crois, certains membres du comité spécial, estiment que le Trésor devrait subventionner les candidats indépendamment de leurs sources éventuelles de financement. Le chef de l'opposition et moi-même sommes d'accord sur ces deux points.

Le troisième point soulevé par le chef de l'opposition était de savoir si les limites que nous avons imposées aux candidats et aux partis...

L'hon. M. Stanfield: Et également à la nature des cotisations destinées à la publicité, etc.

L'hon. M. MacEachen: Oui, c'est ce dont je voulais parler. Bien que nos propositions dans ce bill au sujet des limites imposées aux candidats et aux partis soient, de l'avis du chef de l'opposition, mauvaises et même absurdes, elles découlent entièrement des recommandations du comité Barbeau. Le comité Barbeau—mes honorables amis se rappellent que l'un des membres éminents était Arthur Smith ancien député de Calgary à la Chambre—a conclu que bien qu'il soit souhaitable et sans doute une bonne idée d'imposer une limite d'ensemble aux dépenses des candidats, cela serait irréalisable dans la pratique.

Selon le comité Barbeau, il faut d'abord limiter toutes les dépenses qui sont exagérées. Tels sont les termes employés par le chef de l'opposition et par le député d'Egmont (M. MacDonald). Quelles sont les dépenses exagérées dans des élections modernes? Je pense que ce sont les dépenses aux fins de publicité; c'est là qu'il y a exagération. La recommandation de M. Barbeau et de ses associés, y compris M. J. Coldwell, proposait que nous imposions une limite aux dépenses publicitaires car c'est dans ce domaine qu'il y a une certaine exagération. Les membres de ce comité ont ensuite déclaré que ce sont des dépenses évidentes, que l'on peut facilement connaître, prouver et contrôler; il est inutile d'essayer d'en faire davantage, car nous n'y réussirions pas.

C'est ce que nous avons fait, au sujet des candidats, dans ce projet de loi. Je crois personnellement, bien que je n'ai aucune connaissance doctrinale en cette matière, qu'il serait mal avisé de vouloir tout inclure en une seule fois, car il serait impossible de tout savoir et de tout contrôler. Occupons-nous donc des dépenses sujettes à l'escalade que l'on peut connaître et contrôler. C'est pourquoi nous imposons une limite aux dépenses générales aux fins de publicité.

M. MacDonald (Egmont): Le ministre me permettrait-il de poser une question? Ne pense-t-il pas que si une limite

[L'hon. M. MacEachen.]

est imposée à ces dépenses-là, il risque d'arriver que ces fonds soient immédiatement affectés à d'autres domaines, et que, par conséquent, cette mesure soit insuffisante?

L'hon. M. MacEachen: Je ne sais pas, mais je pense qu'il est évident pour chacun d'entre nous que si l'on veut participer à des élections, on doit le faire selon les procédés modernes, et l'on entend par procédés modernes les moyens d'information comme la télévision et de la radio. Peut-être qu'il surgirait une nouvelle technique, mais alors je crois que nous saurions y faire face. Ce sont ces raisons qui ont dicté notre orientation qui s'inspire du rapport Barbeau et je crois qu'elles sont fondées. Je conçois qu'on puisse ne pas partager mes opinions là-dessus; mais voilà!

• (1640)

J'aborde le point soulevé par le leader de l'opposition; à mon sens, il est valable. Il en a été question plus tôt. C'est un aspect qui peut être étudié par le comité, c'est-à-dire que nous traitons dans le bill de la formule de remboursement des dépenses de publicité ou d'annonce. En d'autres termes, il serait impossible de tirer des fonds du Trésor pour des dépenses autres que publicitaires dans un sens large. Une fois que le comité serait saisi du bill, il pourrait le modifier afin que les dépenses jugées légitimes en vertu de la loi puissent être remboursées en plus de celles qui pour les raisons invoquées plus haut ont été coupées de moitié. Le raisonnement se situe au niveau des candidats. Mais j'ai probablement des idées préconçues lorsqu'il s'agit du parti politique. C'est que les candidats et les partis politiques au Canada ont pendant longtemps joui d'une grande liberté.

Le projet de loi n'a certainement pas pour but d'enrégimenter ou de réglementer les partis politiques ou les candidats, ni de réduire les moyens à leur disposition. Il vise seulement à mettre frein à l'augmentation des dépenses dans ce domaine. M. Barbeau a déclaré que le véritable changement, la véritable augmentation des dépenses des partis politiques au cours des 10 ou 15 dernières années réside dans la radio-télévision. Soyons réalistes, cette dernière constituera probablement la dépense la plus importante des partis politiques lors de la prochaine élection. Nous avons déclaré que les partis politiques ne peuvent dépenser—avec la collaboration du directeur général des élections qui paie la moitié—toute somme dépassant la moitié de ce qui est requis pour produire six heures et demie de temps d'émission, c'est-à-dire six heures et demie pour tous les partis politiques.

Quand cet élément important qu'est la radio-télévision entre en cause, les partis politiques sont limités. M. Barbeau nous a dit que nous devrions fixer un montant. Nous avons fixé une limite, en dollars, à tous les partis. J'ignore qui peut dire ce qu'est une limite adéquate, en dollars. Les renseignements donnés au comité démontrent qu'il n'y a aucun moyen certain permettant de fixer une limite aux partis politiques quand il s'agit d'information. De toute façon, c'est pourquoi nous avons agi ainsi. Si le bill est renvoyé au comité, il est probable que ses membres désireront discuter plus amplement ce point.

Il y a une autre question: le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a demandé à quoi bon imposer des restrictions aux candidats si les partis politiques ou leur bureau central national et les organisations provinciales peuvent faire des dépenses illimitées pour la campagne des candidats. Le bill a pour objectif d'empêcher les partis politiques d'agir directement pour aider un candidat.